



**SERVICE DU TERRITOIRE**

### **Avertissement :**

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 242526

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale: 8080

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*): (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*)** : Nyon
2. **Lieu-dit** : En Champ Colin  
**et/ou adresse (\*)** : Route du Stand 19
3. **Coordonnées (E / N) (\*)** : 2506535 / 1137495 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*)** : 1244
5. **No ECA** : 2550
6. **Note recen. architectural** :

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

##### 7. **Propriétaire (\*)** :

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

NPA / Localité :

E-mail :

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

NPA / Localité :

E-mail :

##### 8. **Auteur des plans (\*)** (*personne physique selon art. 72 RATC*)

Projet nécessitant :  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom : NYDEGGER, THIERRY

N° REG : 218472

Profession : Ingénieur civil

Raison sociale : BERNARD SCHENK SA

E-mail : info@schenksa.ch

Adresse : Route de Clémenty 60

Tél. : 022 363 88 40

NPA / Localité : 1260 NYON

Fax :

##### 9. **Nature des travaux principale (\*)** : (*une seule coche possible*)

Adjonction

Agrandissement

Changement / nouvelle destination des locaux

Construction nouvelle

Démolition partielle

Démolition totale

Reconstruction après démolition

Reconstruction après incendie

Rénovation totale

Transformation(s)

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*)** :

Installation d'un site de production de chocolat dans un bâtiment industriel existant.

##### 11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*):  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de [m²] (cocher aussi la question 105a.)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b)   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC): N° FAO: \_\_\_\_\_
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*):  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 06.06.26 à 05.07.26

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

## 21. Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction [\(aide\)](#) (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière
31. Type d'ouvrage (\*) :
- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 242526

- Education, recherche, santé,  
loisirs, culture
- Autres infrastructures
- Agriculture, sylviculture
- Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 83 Améliorations foncières
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m
- 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                        
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                        
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :                      Zone industrielle A
36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                        
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée
- Distance [m] : 7

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté  
 b) Différenciés                       Existant                       Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55.  La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.  
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	3780	0	0	3780
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	3780	0	0	3780
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	1679	0	0	1679
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C) dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	16000000	CFC 1 à 5 [CHF]		

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1			
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	29	0	1	28
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	29	0	1	28
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

## Demande de permis de construire (P) - 242526

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir un par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (\*): Bâtiment transformé  
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique                       Assainissement système de chauffage                       Transformations / rénovations intérieures  
 Changement d'affectation                       Agrandissement chauffé                       Agrandissement non chauffé  
 Installation solaire thermique                       Installation solaire photovoltaïque                       Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (\*): 1244
- B3 N° ECA: 2550  
*En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.*
- B4 Rue/lieu (\*): Route du Stand 19, 1260 Nyon
- B5 Dénomination du bâtiment: bâtiment industriel
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*): Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)  
Classe: Bâtiments industriels
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 1679
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]:
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]:
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux):
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*): 0
- Nb 1 pce:                      Nb 2 pce:                      Nb 3 pce:  
Nb 4 pce:                      Nb 5 pce:                      Nb 6 pce ou plus:
- B14 Bâtiment transformé (\*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements: Non

## CARACTÈRES ÉNERGETIQUES POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*):  
Principal: Chaudière standard pour un seul bâtiment  
Secondaire: Pas de générateur de chaleur  
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 270
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*):  
Pour générateur principal: Mazout  
Pour générateur secondaire: Aucune
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Principal: Chaudière standard  
Secondaire: Boiler électrique central
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*):  
Pour générateur principal: Mazout  
Pour générateur secondaire: Electricité
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire):  Oui  Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge:  Electrique  Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable:  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- |  |  | Compétence |    |
|--|--|------------|----|
|  |  | M          | ME |
| 48.  | Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :<br>Qhli (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :             |            |    |
| 453.   | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/><br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/> |            |    |
| <b>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72</b> |  |            |    |
| Surface de référence énergétique   |  |            |    |
| SRE : Informations complémentaires :   |  |            |    |

- |      |   |                          |      |
|------|---|--------------------------|------|
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées                 | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables   | <input type="checkbox"/> | EN 8 |

## Installations techniques du bâtiment

- |      |  |                                     |          |
|------|--|-------------------------------------|----------|
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées   | <input type="checkbox"/>            | 75       |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/> 65A<br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/> 65B<br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) <input type="checkbox"/> Annexe<br>- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) <input type="checkbox"/> EN-VD-5<br>- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m <input type="checkbox"/> Annexe |                                     |          |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd  | <input type="checkbox"/>            |          |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  | <input type="checkbox"/>            | EN-VD-72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire   | <input type="checkbox"/>            | EN-VD-3  |
| 463. | Installation de ventilation  | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-4  |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification   | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-5  |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible   | <input type="checkbox"/>            | EN 9     |
| 475. | Résidences secondaires   | <input type="checkbox"/>            | EN-VD-3  |

## Divers

- |      |   |                                     |          |
|------|---|-------------------------------------|----------|
| 470. | Installation de chauffage en plein air  | <input type="checkbox"/>            | EN-VD-10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   | <input type="checkbox"/>            |          |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/> EN 12<br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/> EN 13 |                                     |          |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0,5 GWh ou thermique >5 GWh)   | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/>  |                                     |          |
- Précisez l'article :

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>]:  Annexe  
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.   
 (voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):  Oui  Non 43 - DN  
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
- Inondations par crues des cours d'eau (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrement ou affaissement (EFF)   
 - Glissement de terrain permanent (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissement de terrain spontané (GSS)  - Ruissellement (RU)   
 - Inondations par remontée de lac (LAC)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

## Préservation et promotion du parc locatif

## Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM)  54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)  54
- Logements étudiants (LE)  54
- Logements à loyers abordables (LLA)  54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	
Protection des eaux			Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/>	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/>	Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		<input type="checkbox"/>
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP		<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin		<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>	
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES			
Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input checked="" type="checkbox"/>		43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>		43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>	43

## Demande de permis de construire (P) - 242526

157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m<sup>2</sup>] :  
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  
 Inférieure à 2000 m<sup>2</sup>  
 De 2000 à 5000 m<sup>2</sup>  
 Supérieure à 5000 m<sup>2</sup> (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m<sup>2</sup>
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau  43

## Métaux et machines

158. Métaux et machines  43, 64  
 Aciéries (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

Bois Annexes

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

## Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

## Alimentation

163. Produits alimentaires  43  
 164. Produits agro-alimentaires  43, 64

## Autres matériaux

165. Arts graphiques  43, 64  
 166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64  
 167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64  
 168. Textiles, habillement, cuir  43, 64  
 169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

## Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

## Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

## Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation   
 Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>   
 Retenue au dessus du terrain naturel   
 Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/> 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/> 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/> 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/> 52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/> 52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/> 43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/> 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

### Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/> 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/> 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/> 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/> 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/> 43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/> 43, 64

### Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentales	<input type="checkbox"/> 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/> 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/> 43

### Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/> 43
------	---	-----------------------------

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

### Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	<input type="checkbox"/>

## Demande de permis de construire (P) - 242526

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

## Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

## Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

## Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input checked="" type="checkbox"/>	64

## Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/> b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		Annexe ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	



# PLAN DE SITUATION

COMMUNE DE NYON

PLAN N° 1042 Parcelle 1244

Propriété de : ALPTRADITIONS HOLDING SA

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8080**  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 06 juin. au 05 juil. 2026**  
Visa Service SDT

Echelle 1:500

Coordonnées C.N.S.

Y = 2'506'535  
X = 1'137'495

Altitude moyenne: ~ 416 m

Zone Industrielle A  
Volume constructible = 5m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>

D.S.B. : III  
S.P.E. : üB

DEROGATIONS:

Néant selon information transmise par le maître d'oeuvre et/ou ses mandataires

La réalisation de ce projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Désignation cadastrale:

PARCELLE 1244

Surface totale = 3'780 m<sup>2</sup>

Soit :

Bâtiment industriel n°2550 = 1'679 m<sup>2</sup>

Place-jardin = 2'101 m<sup>2</sup>

SERVITUDES:

111'180 (CD)	Passage à pied et tous véhicules
111'180 (CD)	Canalisation(s) quelconques
127'528 (D)	Passage pour tous véhicules
127'530 (D)	Passage pour tous véhicules
131'334 (D)	Canalisation(s) et introduction d'égouts
131'335 (D)	Canalisation(s) quelconques
131'336 (D)	Passage pour tous véhicules

MENTIONS:

Aucune

CHARGES FONCIERES:

Aucune

**BS&A**  
BERNARD SCHENK SA  
**F. SCHENK**  
Ing.-géomètre breveté

Route de Clémenty 60  
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenksa.ch  
www.schenksa.ch



Sceaux communaux:

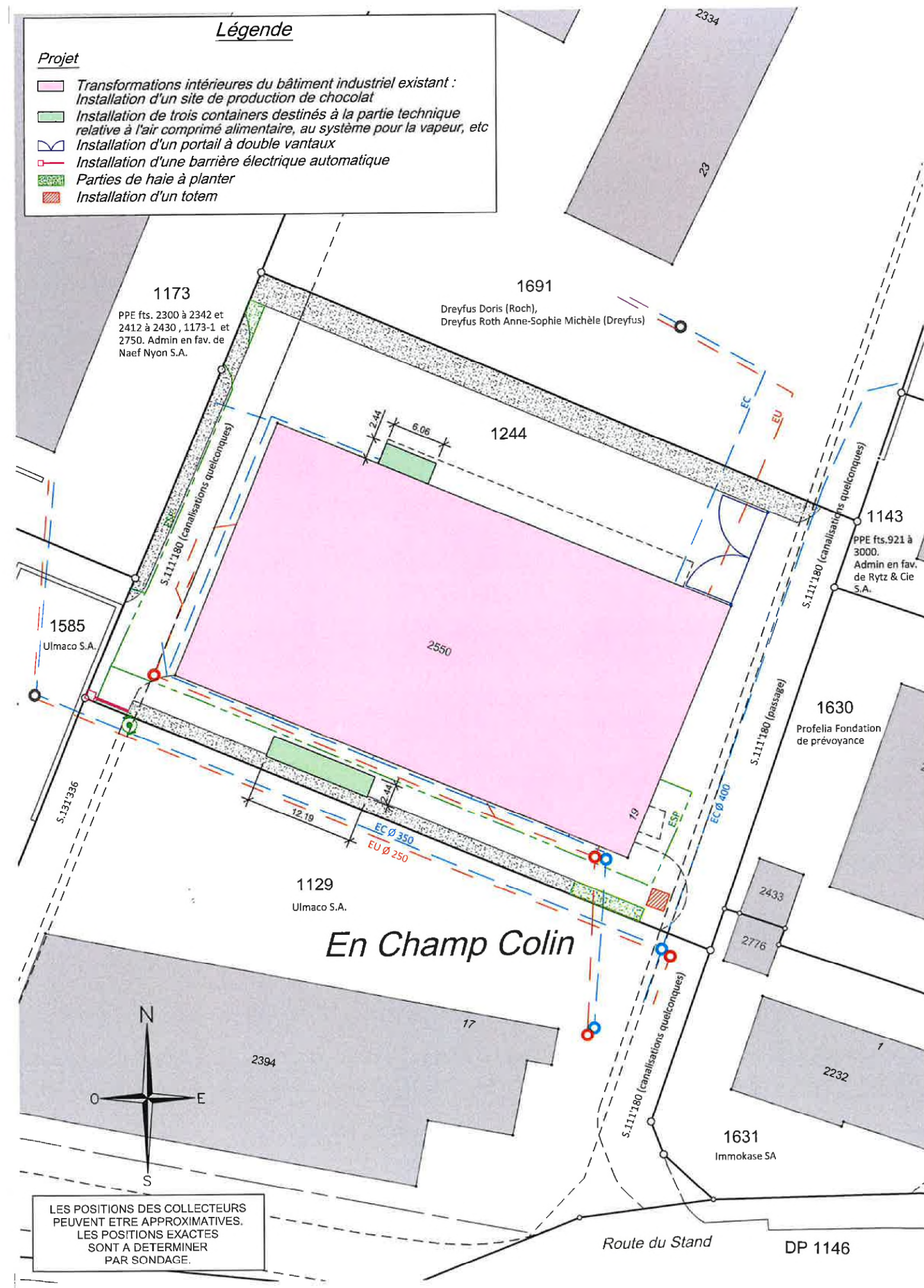
Nyon, le 20 octobre 2025

Dossier technique : NY25-566d

## Légende

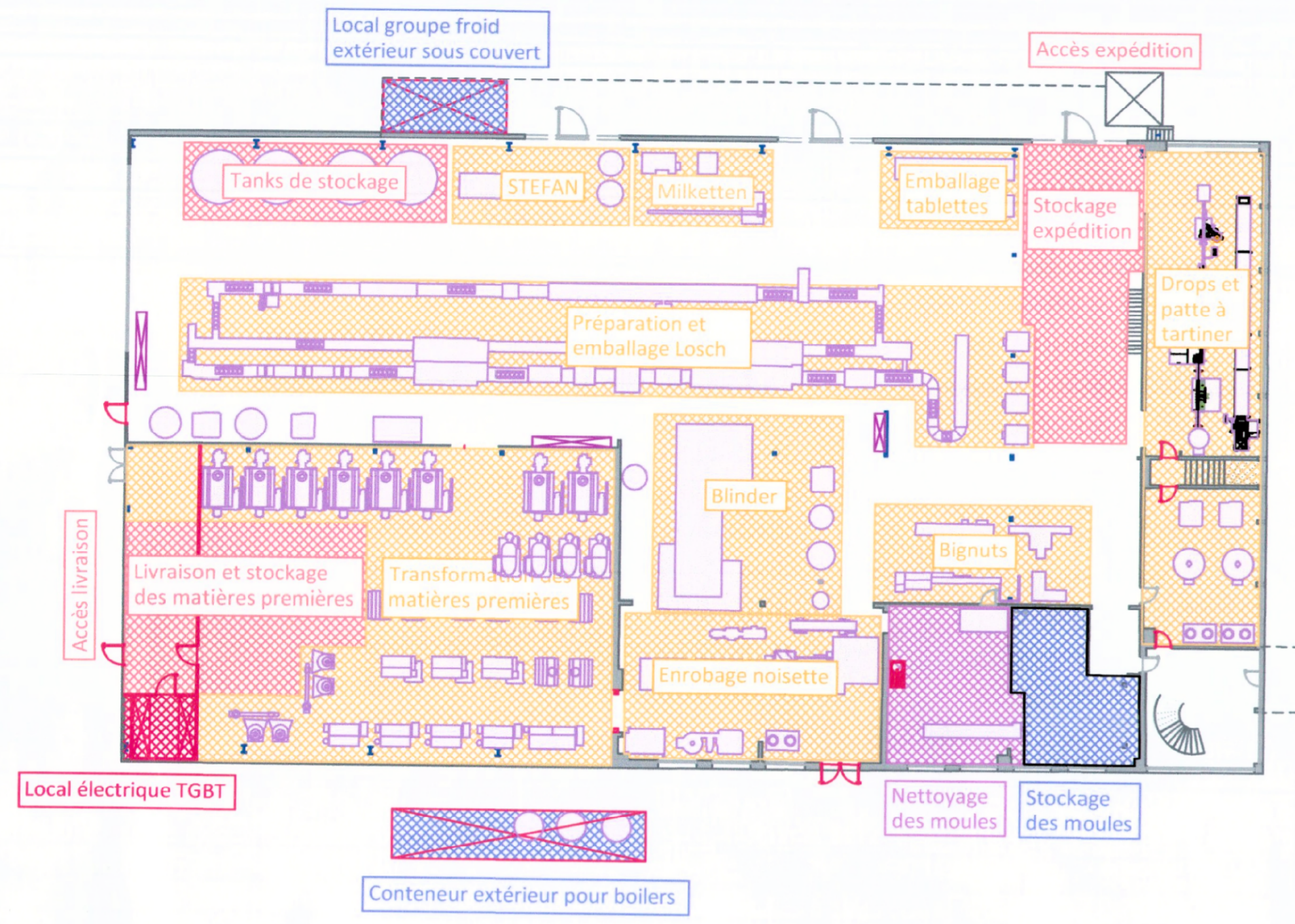
Projet

- Transformations intérieures du bâtiment industriel existant : Installation d'un site de production de chocolat
- Installation de trois containers destinés à la partie technique relative à l'air comprimé alimentaire, au système pour la vapeur, etc
- Installation d'un portail à double vantaux
- Installation d'une barrière électrique automatique
- Parties de haie à planter
- Installation d'un totem

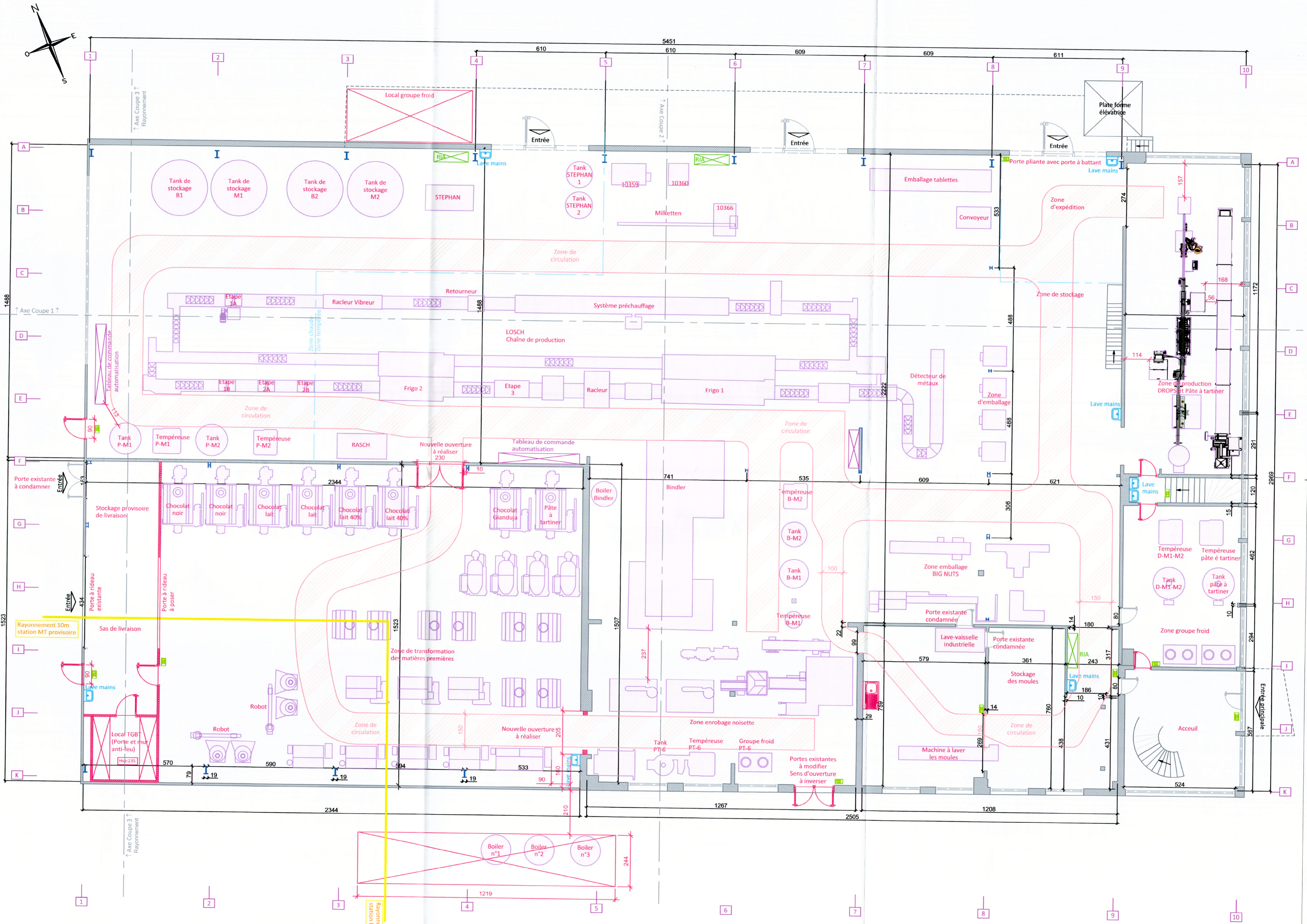




Zones  
Sans échelle



Situation  
Echelle 1:100



CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE NYON



COMMUNE DE NYON  
Dossier N° 8080  
Plans déposés à l'enquête publique  
du 06 juin. au 05 juil. 2026  
Visa Service SDT

Usine - chocolaterie

- PROJET CAMAC -

Route du Stand 19

Rez - Usine

Dossier technique	Folio n° 1
NY25-566	PRJ 61 -
ÉCHELLE	DATE
1:100	20.10.2025

BS&A  
BERNARD SCHENK SA  
INGENIEURS CONSEIL

Ind.	Date	LEVES.	LOIEN.	Objet de la modification
-	20 octobre 2025	JPA	TN	

# PLAN DE SITUATION

COMMUNE DE NYON

PLAN N° 1042 Parcelle 1244

Propriété de : ALPTRADITIONS HOLDING SA

**COMMUNE DE NYON**  
**Dossier N° 8080**  
Plans déposés à l'enquête publique  
**du 06 juin. au 05 juil. 2026**  
Visa Service SDT

Echelle 1:500

Coordonnées C.N.S.

Y = 2'506'535  
X = 1'137'495

Altitude moyenne: ~ 416 m

Zone Industrielle A  
Volume constructible = 5m³/m²

D.S.B. : III  
S.P.E. : üB

DEROGATIONS:

Néant selon information transmise par le maître d'oeuvre et/ou ses mandataires

La réalisation de ce projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

Désignation cadastrale:

PARCELLE 1244

Surface totale = 3'780 m²

Soit :  
Bâtiment industriel n°2550 = 1'679 m² (usine)  
Place-jardin = 2'101 m²

SERVITUDES:

111'180 (CD)	Passage à pied et tous véhicules
111'180 (CD)	Canalisation(s) quelconques
127'528 (D)	Passage pour tous véhicules
127'530 (D)	Passage pour tous véhicules
131'334 (D)	Canalisation(s) et introduction d'égouts
131'335 (D)	Canalisation(s) quelconques
131'336 (D)	Passage pour tous véhicules

MENTIONS:

Aucune

CHARGES FONCIERES:

Aucune

Signatures:

La propriétaire :

**BS&A**  
BERNARD SCHENK SA

F. SCHENK  
Ing.-géomètre breveté

Route de Clémenty 60  
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenksa.ch  
www.schenksa.ch



Sceaux communaux:

Nyon, le 20 octobre 2025

Dossier technique : NY25-566d

## Légende

Projet

- Transformations intérieures du bâtiment industriel existant : Installation d'un site de production de chocolat
- Installation de trois containers destinés à la partie technique relative à l'air comprimé alimentaire, au système pour la vapeur, etc
- Installation d'un portail à double vantaux
- Installation d'une barrière électrique automatique
- Parties de haie à planter
- Installation d'un totem

